

Informations pratiques

Accueil des enfants

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, il est obligatoire d'accompagner son enfant jusqu'aux locaux et de le confier à un encadrant.

Petit-déjeuner

Ce repas devra être pris avant de venir au périscolaire. Aucun repas ne sera autorisé le matin au périscolaire.

Inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires.

Dans le cas de non inscription une pénalité de 10€ par jour et par enfant sera appliquée.

Un portail famille est à votre disposition pour vos inscriptions : <http://sallertaine.portail-defi.net/> les mots de passe et identifiant sont à récupérer en Mairie.

Les devoirs

Une aide aux devoirs existe. Les parents sont seuls responsables de vérifier la bonne exécution des devoirs à la maison.

Retard le soir

Une pénalité de 5€/enfant sera appliquée par 1/4h de retard, après l'heure de fermeture.

Comportement à risque

Allergies ou maladies spécifiques : il est impératif de fournir un Protocole d'Accueil Individuel, mis en place par le médecin, pour les allergies des enfants quelles qu'elles soient

La commune de Sallertaine après entretien auprès des parents et de l'enfant se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant si son comportement porte préjudice au reste du groupe.